

COORDONNÉES DU DEMANDEUR

NOM Prénom		
Raison sociale		
Adresse		
Téléphone	E-mail	
Numéro Apiculteur (NAPI)	Date de déclaration annuelle	
TVA Intracommunautaire	N° SIRET	

COORDONNÉES DE FACTURATION (SI DIFFÉRENTES DU DEMANDEUR)

NOM Prénom		
Raison sociale		
Adresse		
Téléphone	E-mail	

**COORDONNÉES DE LIVRAISON - ADRESSE 01
(EN PLUS DU DEMANDEUR)**
**COORDONNÉES DE LIVRAISON - ADRESSE 02
(EN PLUS DU DEMANDEUR)**

NOM Prénom	NOM Prénom	
Raison sociale	Raison sociale	
Adresse	Adresse	
Téléphone	Téléphone	
E-mail	E-mail	

Les bulletins d'analyses sont rédigés en français, si vous souhaitez une rédaction en anglais merci de cocher la case suivante

Je souhaite bénéficier des tarifs préférentiels déduits de l'aide accordée par France AgriMer dans le cadre du plan apicole européen de soutien aux apiculteurs. Je certifie avoir réalisé une déclaration de ruches annuelle obligatoire entre le 01/09 et le 31/12 de chaque année et que la raison sociale et le numéro SIRET/NAPI mentionnés dans les coordonnées du demandeur ci-dessus sont identiques à ceux mentionnés dans la déclaration de ruches annuelle. Merci de nous transmettre votre déclaration de ruchers lors de votre première commande de l'année

COMMENTAIRES**LISTEZ VOS ÉCHANTILLONS DANS LE TABLEAU CI-DESSOUS :**
NOMBRE TOTAL D'ÉCHANTILLONS :

Numéro échantillon	Identifiez vos pots (numéro, lettre, votre nom...)	Décrivez vos échantillons (appellation supposée, altitudes, époques de récolte...)	Lieu(x) de production (France, Hors France, Département...)
N°1			
N°2			
N°3			
N°4			
N°5			
N°6			
N°7			
N°8			
N°9			
N°10			

(1) Miels Monofloraux : Tilleul, Tournesol, Colza, Châtaignier, Bourdaine, Bruyère, Arbousier, Thym, Romarin, Oranger, Ronce, Pissenlit, Eucalyptus, Sarrasin, Sainfoin, Trèfle, Vesce, Aubépine, Luzerne, Framboisier, Lierre, Rhododendron...

(2) L'aide FranceAgriMer est attribuée pour les miels récoltés en France à tout client porteur d'un numéro d'apiculteur (NAPI) et/ou d'un numéro SIRET et ayant réalisé une déclaration de ruches annuelle obligatoire faite entre le 1er septembre 2022 et le 31 décembre 2022.

En cas de non-respect de ces conditions, une refacturation pourra être opérée à la suite des audits et contrôles effectués par FranceAgriMer. L'attribution de l'aide est soumise à la continuité de la mise en place du système de subvention des analyses de miel par FranceAgriMer à la date d'envoi des échantillons.

(3) Analyse comportant des frais de préparation de 26.13 euros par échantillon. (*a) Analyse couverte par l'accréditation COFRAC. (m) Se reporter à la portée d'accréditation pour consulter la liste des molécules accréditées et recherchées. INAO : Institut national de l'origine et de la qualité. (*s*a) Analyse sous traitée et accréditée ISO 1-17025.



ACCREDITATION
ESSAIS N°1-7001
Portée
d'accréditation
disponible sur
www.cofrac.fr

Date : **Signature :**